

Ils sont membres d'un gouvernement très fort, qui, en dépit de l'opposition de l'honorable ministre et de ses partisans, a réussi à conserver la confiance du peuple d'Ontario pendant une période de quatorze ou quinze ans. Ils ne sont les satellites d'aucun homme, ils sont les gouvernants respectés de la province d'Ontario, et leur pouvoir leur a été confié par la volonté du peuple pendant une longue période. Or, l'honorable premier ministre a dit que les membres du gouvernement local, depuis le premier ministre jusqu'au plus humble de ces lieutenants, ont menacé de forcer leurs employés à voter et à travailler pour l'opposition dans la récente campagne électorale, et les remarques de l'honorable député d'Essex-Nord (M. Patterson) m'ont semblé être dans le même sens. Je ne suis pas chargé de défendre le gouvernement local, mais je crois que tous les membres de cette Chambre admettront que l'honneur et la réputation du gouvernement local doivent intéresser toute la population du Canada. Tout ce que je demande, dans l'intérêt de la justice et du franc-jeu, c'est que des accusations aussi sérieuses que celle-ci ne soient pas faites à la légère, sans préciser, sans spécifier, sans preuves. Si l'honorable député démontre que le gouvernement d'Ontario a, comme il l'en a accusé ici ce soir, intimidé et menacé ses employés, ses fonctionnaires, pour leur faire adopter en politique, une ligne de conduite contraire à leur conscience et à leurs désirs, je me joindrai à cet honorable député pour condamner ce gouvernement; mais comme il a fait cette déclaration, je lui demande de donner des détails, de fournir la preuve.

L'honorable député réussit très bien dans les accusations en bloc; il est passé maître dans l'art d'envelopper toute une population, tout un parti, tout un gouvernement, tout un peuple dans une seule masse, pour lui prodiguer les invectives et les accusations. Il nous a souvent accusés dans les mêmes termes. Mais qu'il nous donne maintenant les détails relatifs aux accusations qu'il porte, qu'il donne aux accusés l'occasion de répondre, et qu'il nous fasse voir qu'il n'a pas été injuste à leur égard. Je partage l'opinion de l'honorable député d'Essex-Nord lorsqu'il dit que si l'on a nommé des personnes qui n'auraient pas dû être nommées, on devrait préciser, et comme cette accusation a été portée contre le gouvernement local, j'espère que l'honorable député conviendra avec moi, qu'ici encore il faudrait préciser, et dans peu d'instants je ferai droit à la demande de l'honorable député qui veut avoir des détails relativement à la nomination des officiers-rapporteurs.

L'honorable premier ministre a dit qu'il était nécessaire de faire des changements dans la nomination des officiers-rapporteurs, vu que les officiers locaux qui, d'après la loi, occupaient ces emplois, étaient sous le contrôle d'un gouvernement hostile. Je ne prétends pas du tout, que le fait de remplir la charge de shérif ou de registrateur, soit une garantie infaillible de compétence pour la charge d'officier-rapporteur ou tout autre poste de confiance, mais je dis qu'on n'a pas encore imaginé un meilleur système, et qu'on ne saurait en imaginer un meilleur, à tout prendre, pour assurer de bonnes nominations, et que les personnes qui sont nommées à ces emplois responsables, devraient, durant bonne conduite, être aussi officiers-rapporteurs. Ce sont des fonctionnaires occupant des emplois quasi-judiciaires; ce sont des hommes qui sont en quelque sorte nommés à vie; ils sont nommés à des emplois qui exigent en quelque sorte un apprentissage spécial, qui les obligent à demeurer dans la localité, et qui, s'ils ont quelque respect pour ce à quoi la plupart d'entre nous considérons attacher beaucoup de prix, le respect et l'estime de ceux au milieu desquels ils vivent, les obligent à s'acquitter de leurs devoirs de façon à conserver ce respect et cette estime.

Cependant l'honorable monsieur dit qu'il était nécessaire de se départir de cette règle, parce que ces personnes ne sont plus les serviteurs du gouvernement fédéral, mais sont les serviteurs d'autres gouvernements, et que pour assurer l'impartialité, pour assurer de bonnes nominations, il lui a

M. BLAKE

fallu les faire lui-même, vu qu'il avait constaté que lorsqu'il ne les faisait pas, des injustices étaient commises à son détriment. Maintenant j'en appelle à la loyauté et à la franchise des honorables députés qui ont surveillé la manière dont les élections ont été conduites par les officiers-rapporteurs depuis de longues années, et je leur demande de dire dans combien de cas il y a eu inconvénient de la part des shérifs et des registrateurs, lorsqu'au temps jadis ils ont exercé cet emploi en vertu de la loi. Il peut y en avoir un ou deux cas. Je ne nie pas qu'il y en ait. Je ne m'en rappelle pas un seul dans le moment, mais c'est très possible. Considérant la question au point de vue général, je le demande, combien y a-t-il de cas? Jo dis que la réputation de ces hommes nous offrait une garantie par le fait qu'ils ne devaient pas leur emploi d'officiers-rapporteurs à la faveur du gouvernement, mais l'occupaient en vertu de la loi du pays, que chacun savait qu'ils occupaient cette charge pour agir avec justice et impartialité envers les deux partis, ce qui était la meilleure garantie que nous pouvions avoir. Par quoi l'honorable monsieur veut-il remplacer ce système? Dans bien des cas il nomme ses propres partisans. C'est là une question très sérieuse. C'est une question qui, après ce qui a été dit, s'impose directement à nous en rapport avec cette motion.

C'est une question qui doit évidemment intéresser tout le pays et intéresser tôt ou tard les deux partis représentés en cette Chambre.

J'ai dit qu'on a nommé des partisans, et quelles sont les fonctions de l'officier-rapporteur? Ces fonctions sont en partie de l'ordre judiciaire et en partie de l'ordre exécutif. Il a des députés à choisir; il a différents devoirs très importants à remplir. Il est revêtu de pouvoirs considérables, très considérables, certainement. Est-il raisonnable que l'homme qui doit exercer ces pouvoirs discrétionnaires, judiciaires et exécutifs, soit choisi parce qu'il est le partisan reconnu d'un des candidats engagés dans la lutte? Jo dis que pendant les dernières élections on a choisi en plus d'une circonstance des officiers-rapporteurs qui n'avaient que leur esprit de parti pour recommandation. L'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives) a dit que dans la grande majorité des cas dans la province de Québec on a employé les shérifs et les registrateurs. La réponse à faire est bien simple. Qui a nommé tous ces shérifs et ces registrateurs? Nous les connaissons et nous savons qu'ils faisaient l'affaire de ces messieurs de la droite. Il n'était pas nécessaire d'aller plus loin; de fait on aurait pu aller plus loin et tomber de mal en pis. Mais il n'en était pas ainsi partout.

Si mes informations sont exactes, le choix du gouvernement a laissé à désirer souvent sous le rapport de la position des fonctionnaires. Je citerai un exemple ou deux. Prenons le cas de l'honorable député d'Ontario-Nord (M. Madill). L'officier-rapporteur pour la division Nord d'Ontario était, me dit-on, le secrétaire de l'association conservatrice, et il avait agi comme greffier du reviseur lors de la dernière révision des listes électorales, et, naturellement il avait eu des relations très étroites avec le comité conservateur avant sa nomination. Telle était la position de l'officier-rapporteur de la division Nord d'Ontario. Et nous avons appris de la bouche de l'honorable député d'Essex-Nord (M. Patterson) comment les choses se font. C'est lui qui dit: j'aurais eu honte de recommander une autre personne que le shérif. Nous savons donc quels sont ceux qui ont recommandé les officiers-rapporteurs au gouvernement. L'honorable député dit: j'ai recommandé le shérif et il a été nommé; de sorte que l'officier-rapporteur devait sa nomination à l'honorable député.

M. PATTERSON (Essex): Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que j'aurais eu honte de recommander un autre choix que celui du shérif ou du registrateur.

M. BLAKE: Oui, et le shérif a été nommé. Mais il y a des députés qui n'ont pas la même magnanimité que l'honorable député d'Essex, car je vois qu'un député a recommandé